

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 11 octobre 2016 à 20H00

---

**Présidence** : Ufuk Ikitepe, Président

Le Président ouvre la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 1<sup>ère</sup> de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

**43 conseillers** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Nazmi Ahmeti
- Jakup Isufi
- André Mayor
- Virgile Pasquier

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 14 juin 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Steck ainsi que sur le procès-verbal de la séance du 18 juin 2016 sous sa présidence.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.**

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

**1. Assermentation** de Messieurs Cédric ALTHAUS (PLR), Baris BOSTAN (PS/V), Mattia CAMPAGNA (PS/V), Jean-Paul CROTTI (PLR), Nicolas MARTIN (PLR), Roger MULLER (PLR) et Fernando PEREIRA (PS/V)

**2. Communications :**

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

**3. Désignation des membres du bureau du banquet de Cornier (3x)**

**4. Rapports des commissions :**

- a)** Préavis No 01/16, Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, Législature 2016-2021

- b)** No 02/16, Budget de fonctionnement, dépenses imprévisibles et exceptionnelles, Législature 2016-2021
- c)** No 03/16, Demande d'autorisation générale de plaider, Législature 2016-2021
- d)** No 04/16, Arrêté d'imposition 2017
- e)** No 05/16, Demande d'approbation du plan de quartier La Colline du Fey
- f)** No 06/16, Demande de modification du Plan partiel d'affectation « Au Centre du Fey » et de son règlement

## **5. Propositions individuelles**

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### **1. Assermentation**

Le Président invite Messieurs Cédric ALTHAUS (PLR), Baris BOSTAN (PS/V), Mattia CAMPAGNA (PS/V), Jean-Paul CROTTI (PLR), Nicolas MARTIN (PLR), Roger MULLER (PLR) et Fernando PEREIRA (PS/V) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite également cette dernière à se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite les nouveaux conseillers pour leur engagement envers la commune de Moudon et leur remet le Règlement communal. Ils sont vivement applaudis par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 50 conseillers sont donc présents.

### **2. Communications**

#### **a) du Bureau**

Le Bureau s'est réuni le mardi 30 août pour :

- Nommer les différentes commissions chargées de rapporter sur les préavis municipaux à l'ordre du jour de cette séance
- Nommer le bureau électoral 2016-2021.

Le Bureau électoral est donc formé :

- o D'office de tous les membres du Bureau
- o De 9 conseillers communaux
- o De 20 citoyennes et citoyens – qui seront probablement convoquer le 30 avril et le 21 mai pour les élections cantonales.

Le bureau électoral a été mobilisé le 25 septembre pour les votations fédérales.

## Conseil communal de Moudon

---

Selon l'article 9 de notre règlement, le Bureau s'est également réuni le jeudi 15 septembre pour assermenter Monsieur Jakup Isufi afin de garantir le quorum lors de la séance de la COGEFIN. A ce sujet, le Bureau souhaite que les séances soient mieux agendées et que les conseillers fassent un effort pour se libérer lorsqu'il y a des séances.

Le Bureau a accepté un préavis à caractère urgent après sa séance. Il espère que cette méthode soit et reste une exception.

Madame Michèle Mérat, huissière, est excusée ce soir pour des raisons de santé. Les scrutateurs la remplaceront dans cette fonction.

Pour conclure les communications du Bureau, le Président remercie les conseillers de transmettre leur numéro IBAN afin de faciliter les paiements des indemnités.

### **b) de la Municipalité**

#### **Communication orale**

Madame la Syndique, pour sa première communication au Conseil, au nom de la Municipalité souhaite faire un tour d'horizon sur ses 100 premiers jours de la nouvelle législature.

*« Je vais délibérément mettre de côté les innombrables tâches et engagements de chacune et chacun de nous dans les différents dicastères pour citer les dossiers les plus importants qui nous occupent et vont nous occuper ces prochains mois.*

*Une journée de mise au Vert le 22 août dernier avec nos trois chefs de service, MM. Leyvraz, Mathys et Rapin a permis de fixer un certain nombre de priorités qui devront respecter notre cadre budgétaire. Ce sont des priorités qui feront, entre autres, partie du programme de législature, programme qui sera soumis à votre conseil, sous forme d'un rapport, dans le courant du premier trimestre 2017.*

*Le dossier le plus important et urgent est, vous le savez bien, le Collège du Fey. Le préavis de ce soir s'il est accepté par votre conseil, donnera l'impulsion nécessaire à la réalisation tant attendue de ce collège. En parallèle, le projet de construction d'une salle de gymnastique triple est également à l'ordre du jour. Par ailleurs une réflexion pour la création d'une centrale thermique dans ce secteur est à l'étude.*

*Concernant la question de la réalisation du réaménagement du Centre-Ville. Comme vous avez pu le constater lors de la présentation de ce projet au mois de juin dernier à la Douane, il s'agissait d'un projet ambitieux et onéreux et l'état de nos finances ne va pas permettre de le concrétiser dans son entier, en revanche nous reprendrons certaines variantes qui seront réalisées ».*

Madame Michèle Pidoux informe que, concernant les forêts et suite à une maladie du frêne, des travaux doivent être entrepris afin de sécuriser les routes et accès sur notre territoire. Plusieurs chantiers sont prévus cet automne sur la route de Martherenges du 17 au 28 octobre ainsi que sur la route de Sottens du 31 octobre au 11 novembre.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### 3. Désignation des membres du bureau du banquet de Cornier (3x)

Monsieur André Zimmermann, Mesdames Anne Salomon et Valérie Musy sont élus respectivement Président, secrétaire et caissière du bureau du banquet de Cornier. Tous acceptent leur mandat.

### 4. Rapports des commissions

a) **Préavis No 01/16 : Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, Législature 2016-2021**

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **accorde à la Municipalité une autorisation générale, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2021, de statuer sur les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises,**
2. **accorde à la Municipalité une autorisation générale, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2021, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, pour un montant total de CHF 1'500'000.- (un million cinq cent mille francs).**

Le préavis No 01/16 est accepté à l'unanimité

b) **Préavis No 02/16 : Budget de fonctionnement, dépenses imprévisibles et exceptionnelles, Législature 2016-2021**

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter la conclusion municipale.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion.

## Conseil communal de Moudon

---

- 1. décide d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 50'000.- par cas pour la législature 2016-2021**

Le préavis No 02/16 est accepté par 48 voix, 1 avis contraire et 1 abstention

- c) Préavis No 03/16 : Demande d'autorisation générale de plaider, Législature 2016-2021**

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter la conclusion municipale.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion.

- 1. décide d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la législature 2016-2021**

Le préavis No 03/16 est accepté à l'unanimité

- d) Préavis No 04/16 : Arrêté d'imposition 2017**

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter la conclusion municipale.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

Monsieur Jean-Paul Crotti, bien que pas mathématicien, relève qu'une marge d'autofinancement à fin 2015 de CHF 4'461'627.85 devrait diminuer, selon les projections pour 2016, et se situer à environ CHF 3'000'000.-, mais voilà que la COGEFIN nous parle de CHF de 3'610'000.- de marge d'autofinancement. C'est une salade de fruits ou c'est la réalité?

Le Municipal Olivier Barraud répond qu'il n'y a pas de salade de fruits mais il y a à la fois deux exercices qui sont donnés ici soit pour 2014 et 2015. Pour ce dernier, on était à 4,4 millions et pour 2014 on était à 3,6 millions et on prévoit pour 2016 d'être à 3 millions. Ce qui explique ces différences, comme cela a été dit dans le rapport de la COGEFIN, ce sont notamment un rattrapage de l'administration fiscale cantonale qui avait du retard dans ses traitements. Ce retard a été rattrapé sur l'exercice 2015. Puis le deuxième élément se situe au niveau de la péréquation qui se calcule toujours avec un exercice de retard. Quand on calcule 2017, c'est avec les chiffres de 2015 et, de ce fait, il y a toujours un décalage de plusieurs années et qui provoque aussi un retard dû à la forte croissance de la

## Conseil communal de Moudon

---

population entre autres qui est un des éléments pris en compte dans la péréquation, ce qui a été très positif sur l'année 2015.

Pour donner un exemple concret de 2016 à 2017, la Municipalité vient de recevoir la prévision du Canton qui est une augmentation de la péréquation de CHF 5'000.-. On voit donc que, à la fois sur le revenu de l'imposition des personnes physiques et les éléments de la péréquation on va vers un tassement qui est en fait une normalisation des rentrées fiscales qu'on aura sur les prochaines années. Pour la différence entre 2015 et 2016, on trouve les réponses aussi dans le budget, concernant la piscine après travaux, des rentrées fiscales en moins, les transports, le APE qui font qu'en additionnant tous ces montants on arrive à CHF 1'300'000.- de différence entre les CHF 4'400'000.- qui sont au budget 2015 et les prévisions de 2016 qui sera autour des 3 millions.

Monsieur Charles Charvet demande quelle est la valeur du point d'impôt et quelle est la moyenne par contribuable moudonnois payée en impôts communaux. Il souhaite savoir également quand le Conseil votera sur le plafond d'endettement.

Le Municipal Barraud répond que le point d'impôt cantonal est de CHF 18.70. Quant à la moyenne de nombre de citoyens qui paient l'impôt, il ne peut pas le dire n'ayant pas les chiffres en tête. Avec CHF 18.70, on se retrouve en bas de la fourchette de la valeur du point d'impôt dans le canton de Vaud. Effectivement, comme levier pour améliorer la situation financière de la commune, et c'est aussi pour cela que la Municipalité ne propose pas d'augmentation, c'est que le levier est relativement faible vu qu'une augmentation d'un point on va avoir une rentrée globalement améliorée entre CHF 120'000.- et CHF 130'000.-. C'est une réalité de la capacité contributive de nos citoyens.

Le plafond d'endettement sera voté en fin d'année. Il a paru en effet plus sage pour la Municipalité d'attendre le programme de législature afin de fixer un plafond d'endettement. Il y a aussi des changements de directives relativement importants au niveau du canton pour la fixation des plafonds d'endettement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions municipales.

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 75% de l'impôt cantonal de base,***
- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.***

Le Préavis No 04/16 est accepté par 47 voix et 3 abstentions

Monsieur Olivier Barraud remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis ainsi que la COGEFIN pour son travail.

- e) Préavis No 05/16 : Demande d'approbation du plan de quartier La Colline du Fey***

La parole est donnée à Madame Françoise Matthey pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter la conclusion de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion.

### **1. approuve le plan de quartier « La Colline du Fey »**

Le préavis No 05/16 est accepté par 48 voix et 2 abstentions

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour avoir accepté ce préavis.

### **f) Préavis No 06/16 : Demande de modification du Plan partiel d'affectation « Au Centre du Fey »**

La parole est donnée à Monsieur Charles Charvet pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter la conclusion de la Municipalité.

Le Municipal Jean-Philippe Steck demande la parole. Il donne lecture d'une proposition d'amendement en ce sens que le périmètre est modifié en excluant la parcelle 1338 et l'article 5.2 du règlement fera l'objet d'une étude séparée.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la Municipalité.

Monsieur Jean-Paul Crotti trouve scandaleux que cet amendement parvienne aujourd'hui même aux membres du Conseil. Il s'agit de décisions que les conseillers doivent prendre pour les futures générations et elles ne peuvent pas être prises à la va-vite. Il y a peu, les conseillers de la dernière législature présents s'en souviennent, il était demandé à la Municipalité de l'époque d'ignorer l'opposition d'un voisin et de soumettre le règlement concocté propre à l'enquête. Monsieur Crotti estimait à ce moment-là que la charrue avait été mise avant les bœufs.

Aujourd'hui les conseillers, et malgré les efforts consentis par la nouvelle Municipalité, doivent voter un nouveau règlement pour un même plan de quartier avec un amendement déposé et adopté par la Municipalité hier, soit le 10 octobre 2016.

Il faut supprimer un étage au futur collège, les limites passent de 3 à 4 mètres le long du Champ-du-Gour, fixer la limite au droit de la parcelle 1338 à 6 mètres au lieu de 3 mètres, etc. sont les problèmes relevés par le conseiller Crotti.

Ainsi mutilé, est-ce que le futur collège garde sa substance mais surtout sa fonction première, soit de garantir aux enfants des salles de classes en suffisance ? Monsieur Crotti est certain qu'ainsi modifié et à peine inauguré en 2018-2019, il faudra imaginer de nouveaux agrandissements ou la construction d'un autre collège car le collège que l'on va construire sera déjà saturé. Si ce n'est pas le cas, alors Monsieur Crotti doit comprendre que la qualification prévue est erronée.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Crotti ne veut pas être le fossoyeur du projet, mais pour faire passer le nouveau règlement avec son amendement avec toutes les concessions qu'a déjà obtenues l'opposant, alors mettons-nous de toute urgence au travail, car force est de constater que celui effectué jusqu'à ce jour est bâclé.

Pour clore son intervention, Monsieur Crotti demande d'ignorer la conclusion du rapporteur car comment demander à une commune de signer une convention pour après l'ignorer et cite « il sera toujours opportun de discuter d'un étage supplémentaire en temps voulu.. ».

Monsieur Serge Demierre comprend bien la Municipalité de faire avancer ce dossier. Lui aussi enrage d'emmener ses enfants dans une école qui ressemble à des travaux perpétuels. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi dans ce dossier. Il rappelle que le Conseil a déjà voté le 14 juin dernier sur cet élément là où on nous a présenté un projet qui était dans le besoin de l'AISMLE. C'est un projet qui a été réfléchi, demandé et on nous a expliqué dans le détail pourquoi il fallait lever l'opposition.

Monsieur Demierre est surpris de voir qu'on lève l'opposition et qu'on ne va pas plus loin dans la procédure et cet élément juridique l'interpelle. Le projet qui a été adopté, soit le plan général a une décision qui est rentrée en force et correspond à ce que nous avons besoin. On savait qu'un recours était possible par l'entreprise Madliger&Chenevard mais la décision était prise en toute conscience au mois de juin et il en a été tenu compte dans le cadre des délais. C'est là que le dossier dérape et on nous présente carrément un amendement.

Aujourd'hui, Monsieur Demierre pense qu'il faut assumer ce qui a été décidé en juin dernier et arrêter cette panade et se lancer la patate chaude.

Monsieur Demierre demande de rejeter ce préavis, de maintenir ce qui avait été voté en juin et rester ferme. Il informe que si l'entreprise Madliger&Chenevard maintient son opposition à ce projet, alors il votera chaque fois négativement si un préavis vient avec cette société pour des travaux car il estime qu'il ne faut pas céder au chantage. L'intérêt de nos enfants c'est d'avoir le maximum de possibilités de construire.

Le Municipal Jean-Philippe Steck confirme que l'amendement a été adopté en séance de Municipalité hier et que c'est le timing qui veut ça. Il faut savoir que, concernant ces délais qui sont assez courts, il y a eu encore une séance de conciliation avec l'opposant le 12 septembre dernier. Si la Municipalité veut mettre à l'enquête le collègue au plus vite et soit terminé avant Noël, il fallait passer cet amendement à ce Conseil.

Le Municipal Steck informe que le plan de quartier ne remet pas en cause la qualité du bâtiment, le nombre de classes est toujours le même, tel qu'il avait déjà été présenté à l'AISMLE. Effectivement, un étage est supprimé et n'était pas prévu dans le projet de construction. On gardait juste la possibilité d'ajouter un demi-étage sur la partie sud de la parcelle pour potentiellement 6 classes supplémentaires qui ne sont pas fondamentales.

La demande d'offre, la mise en marché publique, etc. a été fait par l'AISMLE.

Quand le Municipal Steck est entré en fonction au mois de juillet, il a rapidement reçu une communication de l'opposant qui a assuré vouloir faire recours et porter l'affaire jusqu'au

## Conseil communal de Moudon

---

Tribunal Fédéral si nécessaire. Si tel serait le cas, il faut compter jusqu'à 3 ans de retard pour un aboutissement.

L'amendement fait suite aux relations avec le SDT qui a assuré dans un premier temps à la Municipalité que les modifications pouvaient être apportées sans mise à l'enquête. Puis le SDT est revenu sur le fait que le parking sis sur la parcelle 1338 doit être mis à l'enquête. Il y a aussi la possibilité de parking sur la parcelle voisine et le Municipal voit ça d'un bon œil de pouvoir créer des parkings souterrains pour pouvoir mettre les véhicules en sous-sols plutôt qu'au bord de la chaussée.

L'ouverture en 2018 est toujours possible à condition que le Conseil accepte l'amendement prévu et le chantier pourrait démarrer en janvier-février 2017.

Bien sûr, il y a encore des risques d'opposition à la mise à l'enquête du collège ou sur l'addenda mais c'est pour cela que le SDT demande de séparer afin de respecter les droits au voisinage.

Le Municipal Felix Stürner relève qu'il aurait de la peine à assumer que les « Portakabin » en tant que responsables des écoles, perdurent dans la cour d'école pendant des années encore. Le Municipal estime qu'il faut avancer dans ce dossier et pouvoir mettre en route ce chantier sans quoi les garanties de prix et les délais de réalisation ne seront plus tenus.

Monsieur Serge Demierre demande s'il a bien compris que Monsieur Chenevard n'a pas fait encore de recours. Il est ahuri que la Municipalité cède alors de nouveaux éléments à un type qui pourrait potentiellement déposer un recours, c'est vraiment le comble !

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'effectivement, si l'opposition a été levée par le Conseil, le canton ne l'a pas encore levée. Il faut que le SDT accepte le PPA du mois de juin ce qui n'est pas encore fait.

Monsieur Charles Charvet reconnaît que l'accouchement de ce préavis était plus que difficile mais ceci par le fait que, en matière d'urbanisme, les communes n'ont plus beaucoup de pouvoirs et les services de l'Etat en ont de plus en plus.

Finalement, on a 3 alternatives :

- en rester à la votation du 14 juin 2016 et comme il l'a prétendu, si le recourant va jusqu'au bout, ça signifie un retard de 3 ans minimum
- accepter le préavis tel que présenté, ce qui signifie une nouvelle mise à l'enquête du préavis sans l'amendement, ce qui représente un retard au minimum de 6 mois pour le dépôt de la mise à l'enquête du nouveau collège
- accepter le préavis avec l'amendement en spécifiant que ce préavis effectivement sera repris dans un 2<sup>ème</sup> temps pour la parcelle 1338

Monsieur Charles Charvet reconnaît bien que c'est un peu la gabegie mais que veut-on finalement ? La question essentielle est de savoir si on veut construire ce collège et quelle est la solution pour avancer. Monsieur Charvet propose d'accepter les conclusions amendées.

Monsieur Jean-Paul Crotti se demande à quoi sert le Conseil et les votes du Conseil si finalement on fait fi des décisions qui sont prises ; on a meilleur temps de rester à la

## Conseil communal de Moudon

---

maison ! Il ne peut pas accepter qu'on vienne dire devant le Conseil qu'il n'y a pas besoin de mettre ce collègue à l'enquête et il faudra pourtant bien le mettre à l'enquête.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la Municipalité ne fait pas fi du Conseil ce soir mais justement revient demander son avis car la donne a changé entretemps. En ce qui concerne les mises à l'enquête, le plan de quartier n'aura pas besoin d'être mis à l'enquête avec le périmètre modifié et si le Conseil accepte ce soir le plan de quartier tel qu'amendé, la mise à l'enquête sera alors effectuée d'ici la fin de la semaine.

Monsieur André Zimmermann estime que céder sur chantage n'est pas agréable mais un report de 2 ou 3 ans n'est pas seulement une attente mais des coûts supplémentaires. Il rejoint les propos de Monsieur Charvet et estime qu'on n'a pas trop le choix que d'avancer.

Monsieur Serge Demierre, en réponse à Monsieur Charvet, relève que ça ne va pas prendre 3 ans, d'autant plus que la mise à l'enquête pour notre PPA est faite. Le SDT n'a plus qu'à lever l'opposition vu qu'il était prêt à le faire en septembre et voir si Monsieur Chenevard va faire recours mais ce dernier doit encore être fondé.

Monsieur Michel Piguet estime qu'on est obligé d'aller de l'avant et que ce n'est pas dans cette salle du Conseil que les négociations vont se faire. Il faut faire confiance à la Municipalité.

Le Municipal Felix Stürner informe que l'opposant a fait un recours à Lucens et ça duré 5 ans. Il y a également un exemple très concret dans la région où ça duré 3 ans, le recours n'a pas abouti et le projet a été accepté ; ça coûté à cette personne environ entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.-, il a perdu mais il a été jusqu'au bout.

Madame Valérie Musy demande si une convention a été signée avec Monsieur Chenevard. Elle souhaite que ce collègue se fasse et espère vivement que l'entreprise Madliger&Chenevard, en cas de mises à l'enquête futures, ne vienne pas contre le Conseil.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la convention lui est parvenue mais elle n'est pas encore signée car il a fallu les informer du changement de procédure avec l'amendement

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions de l'amendement municipal.

- 1. approuve la modification du Plan partiel d'affectation « Au Centre du Fey », avec son périmètre modifié en excluant la parcelle 1338, ainsi que son règlement, sans l'article 5.2,**
- 2. charge la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles pour intégrer l'article 5.2 du règlement, et son alinéa 2 mentionnant la possibilité de construire un**

***parking souterrain à toiture végétalisée sur la parcelle 1338, sous réserve de la signature de la convention par l'opposant.***

Le préavis No 06/16 est accepté par 39 voix, 2 avis contraires et 9 abstentions

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour la confiance témoignée ce soir dans cette procédure.

### **5. Propositions individuelles**

#### **Interpellation : Chauffage de la Caserne de Valacrêt - Monsieur Simon Benjamin**

*« Dans le courant du mois de septembre 2016, un communiqué d'Armasuisse annonce la résiliation du contrat bois les liant avec le groupement forestier Broye-Jorat pour la fourniture de plaquettes de bois pour le chauffage de la caserne de Valacrêt.*

*Cette annonce fait également part du passage complet au mazout et l'abandon du bois, la chaudière principale à bois de Valacrêt nécessitant des travaux de remise en état d'un coût important.*

*Cette décision est justifiée par le fait qu'en 2022 l'affectation des locaux de la caserne devrait changer et que « pour la durée d'utilisation de six ans qui reste encore à l'armée à Moudon, les excédents de frais ne sont pas justifiables pour le chauffage au bois » explique Kaj-Gunnar Sievert, porte-parole d'Armasuisse.*

*Nous relevons les points suivants :*

- le groupement forestier Broye-Jorat subira une importante perte financière de l'ordre de 200'000.- par année (4'500 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois) (24Heures, 2.10.2016) ;*
- des emplois dans la région pourraient être supprimés ;*
- le groupement forestier a effectué récemment un investissement financier de 500'000.- pour la construction d'un hangar à plaquettes de bois situé en Bronjon sur les terrains de la commune ;*
- ce changement occasionnera le passage d'une énergie renouvelable de proximité à une énergie fossile, polluante et importée, ce qui est un non-sens écologique ;*
- cette décision d'Armasuisse est en contradiction avec les lois fédérales sur les forêts et les ordonnances fédérales sur la promotion du bois concernant l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments fédéraux ;*

*Au nom des Verts et pour les points relevés ci-dessus, nous vous faisons part de notre stupeur et incompréhension quant au choix du remplacement du bois indigène par du mazout.*

*Par cette interpellation, nous demandons à la Municipalité :*

- de nous informer des démarches déjà effectuées par la commune de Moudon ;*
- de s'engager en faveur du maintien du chauffage au bois ;*
- de se renseigner sur la nouvelle affectation de la caserne (commune, canton ou confédération) ;*
- au cas où l'affectation en incomberait en partie à la commune, de se concerter entre les différents futurs partenaires pour une collaboration au niveau des décisions à long terme ;*
- et de nous tenir au courant de l'évolution du dossier. »*

## Conseil communal de Moudon

---

Michèle Pidoux, Municipale, relève que la 1<sup>ère</sup> mesure prise par la commune, par son groupement, a été de convoquer les représentants d'Armasuisse pour une séance afin de leur demander ce qu'il en était.

Madame Carole Pico, Syndique de Moudon, le Syndic de la commune de Syens ainsi que Monsieur Mettraux, Chef du Service cantonal des forêts ont participé à cette séance. Il en ressort que la cheminée n'est plus aux normes mais ils n'avaient pas tellement plus d'arguments que cela. Un courrier a été adressé au Conseiller Fédéral Guy Parmelin avec copie à Madame Leuthard pour connaître les raisons de ce changement qui est complètement absurde. Cette démarche a été soutenue par nos députés Daniel Ruch et Aliette Rey ainsi que de Monsieur Daniel Brélaz qui est intervenu au niveau National. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la Municipalité de la part du Conseiller Fédéral Parmelin.

Michèle Pidoux, Municipale, pour sa part, reste persuadée qu'en discutant avec le département de Monsieur Parmelin, le bon sens prendra le dessus pour étudier la réhabilitation de ce chauffage à plaquettes.

Concernant l'affectation des locaux de Valacrêt (2022-2023), Carole Pico, Syndique, relève que le Conseil d'Etat rejette fermement avec les communes de Moudon et de Syens, l'ouverture d'un centre de requérants d'asile sur le site, ce qui a été notifié par un courrier du Conseil d'Etat le 20 mai 2015. On sait également que le Conseil d'Etat a proposé à la Confédération de se porter acquéreur de ce site. A cette proposition, la Confédération n'a pas encore donné de réponse. Les Municipalités concernées sont en relation avec les autorités cantonales et fédérales sur ce dossier actuellement.

Le Président demande à Simon Benjamin s'il est satisfait de la réponse donnée par la Municipalité au sujet de son interpellation.

Monsieur Simon Benjamin répond qu'il est satisfait de la réponse donnée par la Municipalité.

Monsieur Nicolas Martin a pris connaissance de la répartition des dicastères de la Municipalité. Concernant le dicastère du Municipal Olivier Barraud, il aimerait savoir comment et avec quelle vision la Municipalité va s'organiser avec le futur service des ressources humaines.

Le Municipal Olivier Barraud répond qu'il ne peut pas dire exactement comment va s'organiser ce service, les cent premiers jours ayant été occupés à travailler sur le budget 2017. La nouvelle Municipalité a pris ses fonctions en juillet et, de ce fait, les procédures budgétaires ont commencé avec 1 mois de retard pour présenter le budget. La Municipalité s'est attelée aussi à changer la méthodologie d'établissement du budget, beaucoup plus pointu, sur la maîtrise des charges et l'ensemble de l'énergie du Municipal a été porté sur la question financière pour le moment.

Maintenant, explique le Municipal Barraud, il y a un élément certain, c'est qu'avec 5 millions de charges dans le domaine des ressources humaines sur un budget de 24 millions, il était temps qu'il y ait un dicastère qui s'occupe plus spécifiquement des ressources humaines. Un audit a été fait par un consultant externe et maintenant la

## Conseil communal de Moudon

---

prochaine phase est d'étudier le résultat de cet audit et de proposer au collège municipal des solutions qui seront appropriées pour moderniser la gestion de ces ressources humaines de la commune de Moudon.

Monsieur Charles Charvet s'étonne que la commission du Tourisme n'ait pas été convoquée pour qu'on lui fasse part de la démission de Madame Carole Saint-Loup et de la renseigner sur son remplacement.

Le Municipal Olivier Duvoisin répond que les membres du Conseil avaient été avertis ce printemps de la démission de la directrice de l'Office du tourisme. Or, la nouvelle procédure pour cette nouvelle législature et d'entente avec le service des RH, il n'y avait pas lieu de convoquer la commission.

Monsieur Willy Blaser tient à féliciter la voirie pour l'entretien floral dans la commune de Moudon. Il remarque toutefois que le magnifique rond-point de Préville n'est pas bien entretenu et manque de fleurs. Il espère que cela changera pour 2017 pour la bonne image de notre ville.

La Municipale Michèle Pidoux prend note et en informera le service de voirie.

Monsieur Jean-Paul Crotti relève que cela fait quelques mois que le mur de soutènement de La Mérine s'est effondré et des gravats, des barrières etc. sont toujours dans la Mérine. A chaque crue, La Mérine vient systématiquement se jeter contre les murs de l'ancien collège. Est-ce que cette situation va durer encore longtemps ? Quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre ?

La Municipale Michèle Pidoux répond que ce mur effondré est sur une propriété privée et des tractations ont eu lieu avec le propriétaire qui n'était pas tout à fait d'accord sur les responsabilités. Le problème est de savoir qui va faire les travaux et qui va payer.

La parole n'est plus demandée et la discussion est fermée.

Il est 21h35, le Président clos la séance et donne rendez-vous à l'assemblée à la salle de la Douane pour la traditionnelle « Verrée du Président ».

### Conseil communal de Moudon

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**Ufuk Ikitepe**

**Nicole Wyler**